

SÉANCE DU 1^{er} juillet 2020

DÉCISION N° 2020 / 76 / CNA / 1

**DEMANDE DE SUIVI ET DE CONSEIL MÉTHODOLOGIQUE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ALIMENTATION
PARTICIPATION DU PUBLIC SUR LA SAISINE RELATIVE A LA SOBRIETE DES EMBALLAGES ALIMENTAIRES**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu le formulaire de saisine en date du 18 janvier 2019, établi par Madame Karine BOQUET, Secrétaire interministérielle du Conseil national de l'alimentation (CNA), demandant à la CNDP un accompagnement dans la conception du débat public relatif à l'alimentation pour une première expérimentation de méthodologie de participation du public,
- vu le rapport de propositions « Participation des citoyens aux travaux du CNA - Analyse et recommandations du Comité d'action pour la participation » du 29 janvier 2020 remis par Mme Ilaria CASILLO, Vice-présidente de la CNDP, en charge de mener la mission de suivi et de conseil méthodologique auprès du Conseil national de l'alimentation,
- vu le courrier et le dossier annexé de M Guillaume GAROT, Président du Conseil national de l'alimentation (CNA), en date du 12 mai 2020, sollicitant l'appui méthodologique de la CNDP, afin d'accompagner le Conseil national de l'alimentation dans l'expérimentation de la méthodologie de participation du public au cas de la saisine interministérielle relative à la sobriété des emballages alimentaires,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

La Commission désigne Mme Ilaria CASILLO, Vice-Présidente de la CNDP, pour une mission de suivi et de conseil méthodologique auprès du Conseil national de l'alimentation, afin de l'accompagner dans l'expérimentation de la méthodologie de participation du public au cas de la saisine interministérielle relative à la sobriété des emballages alimentaires,

La Présidente




Chantal JOUANNO